

Commune d'  
**ALTECKENDORF**



**Procès-verbal  
des délibérations  
du Conseil Municipal**

**Date de convocation 19 mars 2018  
Séance du 26 mars 2018**

Sous la présidence de M. Alain HIPPI, Maire  
Secrétaire de séance : JOVANOVIĆ Christelle  
Elus : 15 - En fonction : 15 - Présents ou représentés: 15

Présents : HIPPI Alain, HAMMANN André, ROOS Armand, HOLLNER Jean Pierre, SCHOLLER Manuela, BURGER Éric, FORLER Caroline, GIRARDIN Pierre, JOVANOVIĆ Christelle, MAHLER Rémy, MATHIS Toni, REBER Philippe,  
Absents : DUTT Hervé donne pouvoir à HIPPI Alain, SPEICH Nicolas donne pouvoir à André HAMMANN, JACQUEL-VOLKMAR Claire donne pouvoir à ROOS Armand

**ORDRE DU JOUR**

- 1) Election du secrétaire
- 2) Approbation du compte rendu du 26 février 2018
- 3) Approbation du Budget Primitif 2018
- 4) Renouvellement contrat agent MEYER Benoît
- 5) Mise en place panneaux d'entrée de village en français et en alsacien
- 6) Divers

Monsieur le Maire demande le rajout de deux points à l'ordre du jour :

- Vote des taux d'imposition 2018
- Travaux du clocher église d'Eckendorf - Choix du Maître d'œuvre

Et le retrait du point numéro 5 faute de devis

**Acceptés à l'unanimité.**

**1/ 7.2 Fiscalité  
Taux d'imposition 2018**

**DCM15-2018**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**Décide** de maintenir les taux des diverses taxes locales pour l'année 2018 comme suit :

- Taxe d'habitation : 14,43%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 8,19%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 47,25%

Adopté à l'unanimité

## 2/ 7.1 Décisions Budgétaires Approbation du Budget Primitif 2018

### DCM16-2018

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le **Budget Primitif** 2018 dressé par lui, appuyé de tous les documents propres à justifier les propositions.

**Le Conseil Municipal, après en avoir discuté** chapitre par chapitre et article par article

**Approuve** le Budget Primitif 2018 dont la balance générale s'établit comme suit

#### Section de fonctionnement

Dépenses : 545 709,00€

Recettes : 545 709,00€

#### Section investissement

Dépenses : 528 568,00€

Recettes : 528 568,00€

Adopté à l'unanimité

---

## 3/ 4.2. Personnels contractuels Création d'un poste contrat emploi compétences – Adjoint technique

### DCM17-2018

Monsieur le Maire rappelle la délibération DCM01-2018 du 15 janvier 2018,

Il précise qu'à ce jour nous avons reçu l'accord pour la création d'un poste contrat emploi compétences de la part du Conseil Départemental pour notre agent MEYER Benoît pour une durée de six mois,

**Vu** le code du travail,

**Vu** la circulaire DGEFP/SDPAE/MIP/2018//11 du 11 janvier 2018

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** de la création d'un poste contrat emploi compétences, pour exercer les fonctions d'adjoint technique. Le contrat est conclu pour une durée de 6 mois à hauteur de 35h par semaines du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre 2018.

L'Etat prendra en charge 80% du salaire brut et l'exonération des cotisations patronales d'assurances sociales et d'allocations familiales.

- **FIXE** la rémunération au SMIC.
- **CHARGE** le Maire de mettre en œuvre ce recrutement
- **AUTORISE** le Maire à signer les documents relatifs à ce recrutement et à percevoir l'aide

Adopté à l'unanimité

---

**4/ 1.1. Marchés publics**  
**Travaux clocher Eglise Eckendorf – choix du Maître d'œuvre**

**DCM18-2018**

Monsieur le Maire rappelle la délibération DCM09-2018 du 26 février 2018 relative au besoin de faire appel à un maître d'œuvre pour la conduite des travaux du clocher de l'église d'Eckendorf.

- **VU** les offres présentées par Architecture Concept et Monsieur SCHMITT Jean-Marc économiste du bâtiment

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** de confier la mission de maîtrise d'œuvre des travaux du clocher de l'église d'Eckendorf à Monsieur SCHMITT Jean-Marc économiste du bâtiment pour un montant de 5 600€ HT
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents administratifs et comptables relatifs à cette décision.

Adopté à l'unanimité

---